



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de légalité et des élections**

Arrêté préfectoral instituant la commission locale de recensement des votes dans le département de l'Oise à l'occasion des élections des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu l'article 14 du Traité sur l'Union Européenne ;

Vu l'Acte du 20 septembre 1976 modifié portant élection des membres du parlement européen au suffrage universel direct ;

Vu la décision (UE) 2023/2061 du Conseil Européen du 22 septembre 2023 fixant la composition du Parlement Européen ;

Vu le code électoral, notamment son article R. 107 ;

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour les élections des représentants au Parlement européen ;

Vu la circulaire IOMA2405098J du ministre de l'Intérieur du 4 avril 2024 relative à l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 25 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu la désignation effectuée par la Présidente du Conseil départemental de l'Oise le 1^{er} mars 2024 ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 2024 de la Première Présidente de la Cour d'Appel d'Amiens, désignant le magistrat appelé à présider la commission de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen le 9 juin 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024, il est institué une commission locale de recensement des votes

Article 2 : Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

Président :

Mme Anna PUAUD, juge au tribunal judiciaire de Beauvais.

Membres :

Mme Ophélie VAN ELSUWE, conseillère départementale de l'Oise
Mme Mathilde CARDINET, cheffe du bureau des concours financiers du contrôle budgétaire ;

Article 3 : Cette commission effectuera ses travaux dans les salles de l'hôtel de préfecture situées 1, place de la préfecture, à partir de 21h30 le 9 juin 2024.

Les travaux de la commission ne sont pas publics.

Article 4 : Un représentant de chacun des candidats en présence, dûment mandaté, pourra assister aux travaux de la commission.

Article 5 : La commission, après avoir réceptionné les procès-verbaux des communes intéressées et procédé, s'il y a lieu, au redressement des chiffres portés sur ceux-ci, totalisera les résultats des communes du département.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise ainsi que le président de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le

7 MAI 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire Général



Frédéric BOVET